

Burundi : le taux de l'inclusion financière seulement à 12, 5%

@rib News, 01/09/2012 â€“ Source Xinhua Au Burundi, le taux de l'inclusion financière -- offre de services et bancaires de base -- faible coût pour des consommateurs en difficulté et exclus des traditionnels -- est actuellement de 12,5%, selon les résultats d'une récente enquête, qui recommande d'atteindre un niveau appréciable d'ici l'an 2015. D'après Diane Niyonzima qui a participé à l'enquête, plusieurs facteurs peuvent expliquer ce faible taux qui caractérise le Burundi, dont la pauvreté monétaire et le faible niveau d'éducation des populations, notamment en milieu rural. Il y a aussi les facteurs endogènes, surtout l'éloignement des lieux des points de service, les montants élevés de dépôt minimum demandés pour l'ouverture d'un compte et les garanties exagérées exigées pour l'octroi du crédit. Par ailleurs, des produits de crédits proposés par les banques et les institutions de microfinances ne répondent pas aux besoins des agriculteurs, des commerçants et autres opérateurs du secteur informel. Pour relever la situation et atteindre le niveau raisonnable d'inclusion financière, Diane Niyonzima et son équipe invitent le gouvernement à poursuivre ses programmes de réduction de la pauvreté et ses investissements dans le secteur de l'éducation. Les banques et établissements financiers devraient à leur tour faire des efforts pour rejoindre une clientèle plus large sans renoncer pour autant aux objectifs de rentabilité en adoptant des stratégies appropriées. Il leur est proposé notamment la création d'une filiale à part entière dédiée à la clientèle de microfinance, la mise en place d'un guichet dédié à la clientèle de micro, petites et moyennes entreprises à l'intérieur de la banque, le déploiement d'un réseau de correspondants bancaires dans les zones rurales du pays, la mise en place d'un système de transactions financières par téléphonie cellulaire (deux sont en cours aujourd'hui) et la mise à disposition de lignes de crédit pour les Institutions de microfinances (IMF) de façon à leur permettre d'accroître leurs volumes de crédit. À l'autorité de la Banque de la République du Burundi, il est recommandé de faire preuve de prudence dans l'adaptation du cadre réglementaire applicable aux IMF, d'intensifier leur supervision en réalisant au moins deux visites d'inspection et un audit externe par an dans chaque institution et de tenir compte de la répartition actuelle des points de service sur le territoire dans le processus d'évaluation et d'approbation de nouveaux points de service. Il lui est également recommandé d'obliger les banques commerciales à investir un certain pourcentage de leur portefeuille de crédits dans le secteur agricole et dans le secteur des micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises. Au Burundi, seulement un adulte sur huit possède un compte dans une institution financière et qu'à peine 3% ont accès au crédit, selon l'étude.